

ANNEXE I
**DEMANDE DE DÉROGATION A LA PESÉE AU DÉBARQUEMENT DES
PRODUITS DE LA PÊCHE, POUR UNE PESÉE APRÈS TRANSPORT**

**à transmettre à la délégation à la mer et au littoral (DML) du port d'immatriculation du navire
AVANT LE 1 NOVEMBRE
pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.**

LE FORMULAIRE DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT COMPLÉTÉ.

Conformément aux dispositions prévues par l'article 61 du règlement (CE) 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009, et par l'arrêté préfectoral n°139 /2023 du 08 août 2023 fixant les modalités de dérogation à la pesée au débarquement pour pesée après transport, je demande à bénéficier d'une dérogation à la pesée des produits de la pêche au débarquement valable 2 ans.

Je déclare appartenir à la catégorie de navires suivante :

Navire d'une longueur hors tout inférieure à 12 mètres, qui débarque ses captures dans un lieu où il ne dispose pas de matériel de pesage public ou privé.

Je formule cette demande pour le navire suivant :

Nom du navire :	
Numéro d'immatriculation (CFR) :	
Quartier d'immatriculation :	
Longueur hors tout (mètres) :	
Nom de l'armateur :	
Adresse postale complète :	

Les espèces suivantes seront concernées par une pesée après transport (estimatif par débarquement) :

Attention : cette dérogation ne s'applique pas à toutes les espèces ! La coquille Saint-Jacques, le thon rouge, la civelle sont notamment exclus du dispositif. La pesée au débarquement sera donc obligatoire pour ces espèces.

Code FAO de l'espèce	Quantités estimées au maximum par débarquement (en kg)	Code FAO de l'espèce	Quantités estimées au maximum par débarquement (en kg)

Pendant toute la période de l'autorisation, je m'engage à transmettre mes obligations déclaratives, notamment les déclarations de capture et de débarquement, dans les délais requis. Je m'engage également à communiquer à la DDTM/DML toute modification des pratiques de débarque intervenant en cours d'année.

Dans le cadre de cette dérogation:

1 - LIEU(X) DE DÉBARQUEMENT (ville, quai, toute autre précision)			
2 - PESÉE 2. a - Lieu(x) précis et adresse(s) où sera effectuée la pesée des produits de la pêche après transport : <i>Le lieu de pesée après transport doit être un local ou une installation à usage professionnel, une criée enregistrée ou un opérateur enregistré.</i>		2. b – La balance sur laquelle les produits de la pêche seront pesés appartient à:	
2. c - La pesée sera effectuée par (cochez la réponse qui s'applique, une seule réponse acceptée) : <input type="checkbox"/> Le personnel du navire <input type="checkbox"/> Le personnel d'un opérateur tiers (dans ce cas, veuillez faire remplir le champ 2.d par l'opérateur)			
2.d - Partie réservée à l'opérateur tiers qui effectue la pesée (à faire remplir par la société. Dans le cas de plusieurs sociétés, ces mentions peuvent être reprises sur papier libre joint à la demande.) Je, soussigné(e), _____, représentant la société _____, numéro de SIRET _____ m'engage à effectuer les opérations de pesée du navire _____. J'ai pris connaissance du cadre dérogatoire lié à cette demande. Signature, qualité et tampon de l'entreprise :			

Date, nom, prénom, signature et qualité du demandeur :

<u>Cadre réservé à la DML</u> Avis : FAVORABLE / DÉFAVORABLE Motif : Date et cachet du service:
